

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'une consultation publique débutera en date de ce jour par avis publié sur le site Internet de la Ville. Toute personne intéressée à émettre un avis sur cette dérogation ou obtenir des informations supplémentaires doit faire parvenir ses commentaires par écrit par courrier au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond, Québec (GOC 2Bo) ou par courriel à l'adresse suivante : greffe@vilnewrichmond.com, **et ce, au plus tard le 8 juin 2020**. Pour de plus amples informations, vous pouvez également communiquer avec M. Jean-Sébastien Bourque au 418 392-7000, poste 9-229.

Un rapport de ces commentaires sera soumis au Conseil municipal qui par la suite statuera sur cette demande lors d'une séance ultérieure.

162, rue Stanley

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 3.3.4.3 b)

Accepter une hauteur de clôture de 2 mètres au lieu du maximum prescrit de 1 mètre dans la cour latérale donnant sur le chemin Campbell à partir du prolongement de la ligne formée par la façade avant de la résidence en allant vers l'arrière du terrain.

Donné à New Richmond
Ce 22^e jour de mai 2020

Céline LeBlanc
Greffière